

ENNAKL AUTOMOBILES S.A.

**Rapport d'audit sur les états financiers individuels
arrêtés au 31 décembre 2023 établis conformément au référentiel IFRS**



**Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F**



Expert-Partners



Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
Immeuble The Screen
Les Berges du Lac II -1053 Tunis
Tél +216 71 96 39 00 Fax +216 71 86 17 89
Identifiant Unique : 033432B



Expert-Partners

Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 (71) 750 200
Fax. +216 (71) 767 083
E-mail : s.meziou@gnet.tn
Identifiant unique : 1510225M

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« la société ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état de résultat global, l'état des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2023, un total bilan de 461 962 285 DT et des capitaux propres de 208 808 065 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 35 479 697 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023, pour un montant de 645 522 654 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs pour un montant de 606 609 328 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment de la volumétrie des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (AERG) :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 90 043 444 DT et représentent un des postes les plus importants de l'état de la situation financière.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 15 avril 2024

Les co-commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés

M.T.B.F.

Mohamed Lassaad BORJI

Partner

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F.
 Membre de PwC Network
 Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
 1053 Les Berges du Lac - Tunis
 Tél: 216.71.160.000 / 71.963.900
 Fax: 216.71.861.789
 MF : 0033432B/A/M/000

Expert-Partners

Expert Partners Sarl
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
 Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T.
 Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
 Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
 Tél. 71 236 344 / 71 750 200 - Fax: 71 767 083
 MF: 1510225 M/A/M/000

Salah MEZIOU

Managing Partner

ENNAKL AUTOMOBILES SA

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

Actifs	Note	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	A1	1 334 102	1 711 166
Immobilisations corporelles	A1	56 647 782	56 615 978
Immeubles de placement	A2	7 045 201	7 058 445
Droits d'utilisation	A1	1 894 966	475 252
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	90 043 444	63 049 888
Actifs financiers au coût amorti	A4	1 139 191	1 523 666
Titres de participation dans les filiales	A5	8 249 250	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	794 880	1 356 514
Actifs non courants		167 148 816	140 040 159
Stocks	A6	151 433 604	161 705 921
Créances clients	A7	121 598 047	120 289 545
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	585 130	594 852
Autres actifs courants	A9	11 161 139	17 066 460
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	10 035 549	13 822 011
Actifs courants		294 813 469	313 478 789
Total des actifs		461 962 285	453 518 948

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2023	31/12/2022
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		143 328 368	108 509 930
Résultat de l'exercice		35 479 697	27 330 716
Total des capitaux propres	C1	208 808 065	165 840 646
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	2 495 933	3 407 526
Obligation locative	P1	2 135 808	559 211
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	357 943	318 478
Provisions pour risques et charges	P3	6 326 055	7 403 270
Autres passifs non courants		331 657	773 865
Passifs non courants		11 647 396	12 462 350
Dettes fournisseurs	P5	150 390 839	191 648 864
Autres passifs courants	P6	11 305 652	8 739 428
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	19 602	18 478
Passif d'impôt courant	P4	3 847 122	8 484 371
Emprunts et dettes financières	P1	75 198 102	64 200 794
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	745 507	2 124 017
Passifs courants		241 506 824	275 215 952
Total passifs		253 154 220	287 678 302
Total des capitaux propres et passifs		461 962 285	453 518 948

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	2023	2022
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	645 522 654	497 211 059
Coûts des ventes	R-2	(533 273 622)	(400 374 207)
Marge brute		112 249 032	96 836 852
Autres gains	R-3	2 527 116	1 333 885
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(22 215 495)	(19 337 545)
Charges administratives	R-5	(33 040 792)	(31 389 238)
Autres pertes	R-6	(8 622 437)	(5 451 496)
Résultat opérationnel		50 897 424	41 992 458
Produits financiers	R-7	11 950 171	9 073 376
Charges financières	R-8	(7 467 052)	(4 818 745)
Résultat financier net		4 483 119	4 254 631
Résultat avant impôt		55 380 543	46 247 089
Charge d'impôt sur le résultat		(19 900 846)	(18 916 373)
Résultat après impôt des activités poursuivies		35 479 697	27 330 716
Résultat net de la période		35 479 697	27 330 716
<i>Résultat de base par action</i>		<i>1,183</i>	<i>0,911</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>1,183</i>	<i>0,911</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A4	26 993 553	5 769 568
Ecart actuariel (OCI)	P-2	(5 831)	70 901
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		26 987 722	5 840 469
Résultat global de la période		62 467 419	33 171 185
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>2,082</i>	<i>1,106</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>2,082</i>	<i>1,106</i>

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en dinars)

	2023	2022
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	55 380 543	46 247 089
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	5 804 762	5 702 404
Indemnité de départ à la retraite	31 479	35 487
Dotations aux provisions	367 526	4 996 269
Reprises sur provisions	(4 418 054)	(415 406)
Charge d'impôt exigible	(19 900 846)	(18 916 373)
Variation de l'impôt différé	564 913	11 754
Variation de l'impôt courant	(4 637 249)	7 116 574
Variation nette des obligations locatives	(51 823)	16 015
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par les AERG	-	163 019
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(1 378 510)	777 470
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(255 014)	43 322
Résultat des opérations de placement	(69 199)	(34 510)
Variation des autres passifs non courants	(442 208)	773 865
Variation du BFR :		
Variation des stocks	10 050 122	(83 572 292)
Variation des créances clients	179 501	(59 584 166)
Variation des autres actifs courants	7 855 043	(12 927 034)
Variation des dettes fournisseurs	(41 258 025)	91 234 111
Variation des autres passifs courants	2 566 224	2 133 360
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 389 185	(16 199 042)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(5 543 826)	(4 557 648)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	464 400	118 000
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	-	7 232 034
Encaissements provenant des opérations de placement	69 199	34 510
Encaissements/Décaissements provenant des prêts et avances au personnel & cautionnements	248 866	603 106
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 761 361)	3 430 002
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements affectés aux distributions de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Encaissements sur emprunt à LT	30 000 000	16 000 000
Décaissements sur emprunts	(36 830 282)	(16 262 089)
Encaissements/Décaissements crédit de gestion et billets à ordre	16 915 996	32 777 485
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(9 414 286)	13 015 396
Variations de la trésorerie	(3 786 462)	246 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	13 822 011	13 575 655
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	10 035 549	13 822 011

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)						
Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2021		30 000 000	92 669 766	2 517 354	26 982 341	152 169 461
Affectation du résultat de l'exercice 2021		-	26 982 341	-	(26 982 341)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	5 840 469	-	5 840 469
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	27 330 716	27 330 716
Situation 31/12/2022		30 000 000	100 152 107	8 357 823	27 330 716	165 840 646
Affectation du résultat de l'exercice 2022		-	27 330 716	-	(27 330 716)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	26 987 722	-	26 987 722
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	35 479 697	35 479 697
Situation 31/12/2023		30 000 000	107 982 823	35 345 545	35 479 697	208 808 065

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris la vente de pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA et CUPRA et Renault Trucks en tant que deuxième importateur non exclusif sur le territoire Tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

- La société Ennakl Automobiles a terminé l'année 2023 avec un total de 7 063 immatriculations soit 12,7% de part de marché.
- Les investissements réalisés au cours de l'année 2023 se sont élevés à 5 543 826 DT contre 4 343 120 DT au cours de 2022.
- Lancement des nouveaux modèles Virtus & T-cross pour la marque Volkswagen, la Leon Cupra et l'SUV Kushaq pour la marque Skoda.
- Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 645 522 654 DT contre un chiffre d'affaires de 497 211 059 DT au cours de l'exercice 2022 soit une augmentation de 148 311 595 DT et une progression de 29,8%.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee »

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

L'application des amendements suivants, obligatoires à compter du 1er janvier 2023, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de la société :

- IFRS 17 et amendements : Contrats d'assurance ;
- Amendement à IAS 1 Informations à fournir sur les méthodes comptables, qui clarifie les informations à communiquer sur les méthodes comptables « significatives », à savoir celles susceptibles d'influencer sur les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers ;
- Amendement à IAS 8 Définition d'une estimation comptable, qui clarifie la définition d'un changement d'estimation comptable, afin de faciliter la distinction avec un changement de méthode comptable qui ne bénéficie pas du même traitement comptable ;
- Amendements à IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs résultant d'une même transaction, qui requièrent la comptabilisation d'impôts différés sur les transactions qui, lors de leur comptabilisation initiale, donnent lieu à des montants identiques de différences temporelles imposables et déductibles (contrats de location et obligations de démantèlement).

La société n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Amendement IAS 1, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Amendement IFRS 16, Passif de location dans le cadre d'une cession-bail ;
- Amendement IAS 7, Entente de financement de fournisseurs.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillages	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;

b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement

différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges et de la main d'œuvre utilisées et non encore facturées aux clients à la date de clôture.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	90 043 444	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	745 507

31/12/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	63 049 888	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 124 017

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence de données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

i. Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants

(a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.

(b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;

(c) l'obsolescence technique ou commerciale ;

(d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL Automobiles l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Créances clients	121 598 047	120 289 545
Autres actifs courants (*)	5 661 007	8 640 321
Liquidités et équivalents de liquidités	10 035 549	13 822 011
Prêts au personnel	1 590 095	1 776 301
Dépôts et cautionnements	395 815	449 722
Avances au personnel	104 227	112 980
Total des actifs financiers au coût amorti	139 384 740	145 090 880
Actifs financiers à la JV par les AERG	90 043 444	63 049 888
Total des actifs financiers	229 428 184	208 140 768

¹ Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Emprunts	77 694 035	67 608 320
Créditeurs et autres créditeurs divers	161 636 491	200 328 292
Total des passifs financiers au coût amorti	239 330 526	267 936 612
Passifs financiers à la JV par le résultat net	745 507	2 124 017
Total des passifs financiers	240 076 033	270 060 629

² Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,391	3,3101	0,0806	2,435%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	-2,435% par rapport au 31/12/2023	(12 175 094)
EUR/TND	+2,435% par rapport au 31/12/2023	12 175 094

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme.

Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2023, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 29 039 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ **Créances clients**

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 décembre 2023	Non échues et non provisionnées	Echues et non provisionnées	Provisionnés	Total
Clients et comptes rattachés	121 598 047	-	3 443 377	125 041 424
Total	121 598 047	-	3 443 377	125 041 424

➤ **Avoirs en banques et dépôts bancaires**

Echelle	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Baa1	Qualité moyenne inférieure	50 194	284 133
B3	Très spéculatif	553 327	202 755
Caa1	Risque élevé	509 796	4 148 516
Caa2	Ultra spéculatif	3 446 660	6 204 408
Non notées	-	2 431 734	1 359 424
Total		6 991 711	12 199 236

¹ Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31/12/2023	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	299 123	897 370	2 791 819	-
Billets à ordre	5 517 213	-	-	-
Effets escomptés et non échus	68 769 296	-	-	-
Total	74 585 632	897 370	2 791 819	-

¹ Echéances y compris les intérêts

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts	77 694 035	67 608 320
Créditeurs et autres créditeurs divers	161 636 491	200 328 292
Liquidités et équivalents de liquidités	(10 035 549)	(13 822 011)
Dettes nettes	229 294 977	254 114 601
Total capitaux propres	208 808 065	165 840 646
Total capital	438 103 042	419 955 247
Gearing ratio	52%	61%

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers**A – ACTIFS :****A1. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2022	2 708 299	9 648 736	45 778 737	1 947 366	4 153 226	1 568 045	8 237 547	19 440 172	471 045	609 848	1 334 509	95 897 530
Acquisitions	108 515	-	333	300 597	981 235	162 212	248 148	719 444	119 782	1 264 732	557 904	4 462 902
Cessions	-	-	-	-	(239 041)	-	-	-	-	-	-	(239 041)
Reclassifications	1 892 413	-	-	(1 582)	-	1 582	-	1 131 938	-	(1 131 938)	(1 892 413)	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	4 709 227	9 648 736	45 779 070	2 246 381	4 895 420	1 731 839	8 485 695	21 291 554	590 827	742 642	-	100 121 391
01/01/2023	4 709 227	9 648 736	45 779 070	2 246 381	4 895 420	1 731 839	8 485 695	21 291 554	590 827	742 642	-	100 121 391
Acquisitions	355 295	-	-	291 795	2 132 849	481 877	381 047	666 246	1 628 420	1 234 717	-	7 172 246
Cessions	-	-	-	-	(971 733)	-	-	-	-	-	-	(971 733)
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	651 291	-	(651 291)	-	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2023	5 064 522	9 648 736	45 779 070	2 538 176	6 056 536	2 213 716	8 866 742	22 609 091	2 219 247	1 326 068	-	106 321 904

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours	En cours	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2022	(2 615 162)	-	(12 220 264)	(1 394 106)	(1 832 204)	(1 006 843)	(5 573 670)	(11 074 684)	(47 104)	-	-	(35 764 037)
Dotation de l'exercice	(382 900)	-	(1 777 218)	(252 018)	(545 902)	(120 884)	(635 354)	(1 914 247)	(68 471)	-	-	(5 696 994)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	142 036	-	-	-	-	-	-	142 036
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	(2 998 062)	-	(13 997 482)	(1 646 124)	(2 236 070)	(1 127 727)	(6 209 024)	(12 988 931)	(115 575)	-	-	(41 318 995)
01/01/2023	(2 998 062)	-	(13 997 482)	(1 646 124)	(2 236 070)	(1 127 727)	(6 209 024)	(12 988 931)	(115 575)	-	-	(41 318 995)
Dotation de l'exercice	(730 143)	-	(2 029 371)	(322 199)	(625 616)	(135 518)	(491 802)	(1 345 050)	(208 706)	-	-	(5 888 405)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	759 411	-	-	-	-	-	-	759 411
Autres mouvements	(2 215)	-	-	-	-	-	5 150	-	-	-	-	2 935
31/12/2023	(3 730 420)	-	(16 026 853)	(1 968 323)	(2 102 275)	(1 263 245)	(6 695 676)	(14 333 981)	(324 281)	-	-	(46 445 054)
VALEURS NETTES COMPTABLES												
31/12/2022	1 711 165	9 648 736	31 781 588	600 257	2 659 350	604 112	2 276 671	8 302 623	475 252	742 642	-	58 802 396
31/12/2023	1 334 102	9 648 736	29 752 217	569 853	3 954 261	950 471	2 171 066	8 275 110	1 894 966	1 326 068	-	59 876 850

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 045 201 DT contre 7 058 445 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(147 285)	(134 041)
Immeubles de placement nets	7 045 201	7 058 445

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2023 à 90 043 444 DT contre 63 049 888 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Amen Bank	80 442 528	55 049 125
ATL	9 600 916	8 000 763
Total	90 043 444	63 049 888

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 139 191 DT contre 1 523 666 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel (LT)	1 109 192	1 294 429
Dépôts et cautionnements	395 815	449 722
Sous-total	1 505 007	1 744 151
Provisions sur les cautionnements	(365 816)	(220 485)
Total	1 139 191	1 523 666

A.5. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2023 ainsi qu'au 31 décembre 2022 à 8 249 250 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
STLV	6 249 250	6 249 250
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
Autres	100	100
Sous-total	12 108 664	12 108 664
Provisions sur les participations	(3 859 414)	(3 859 414)
Total	8 249 250	8 249 250

¹ Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2023 à 151 433 604 DT contre 161 705 921 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Volkswagen	14 517 310	9 450 431
Audi	15 304 887	30 570 319
Porsche	7 202 349	-
Renault trucks	18 269 307	14 598 654
SEAT	28 556 401	22 865 545
SKODA	4 552 583	14 027 870
Stock véhicules neufs en cours de dédouanement	49 376 882	49 214 671
Volkswagen Utilitaires	875 325	12 485 451
Stock PR	7 230 371	5 976 545
Stock VO	6 436 930	3 191 008
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	20 182	12 155
Sous-total	152 556 808	162 606 930
Provisions pour dépréciation stocks	(1 123 204)	(901 009)
Total	151 433 604	161 705 921

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	901 009	329 033
Provision constituée au cours de la période	222 195	571 976
Reprise sur provision	-	-
Fin de période	1 123 204	901 009

A.7. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2023 à 121 598 047 DT contre 120 289 545 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Effets escomptés non échus	68 769 296	49 282 195
Effets à recevoir	29 674 596	44 175 127
Clients leasing	21 043 831	14 211 605
Chèques à l'encaissement	2 642 701	2 180 131
Clients douteux	958 302	979 831
Clients comptes courants	954 066	13 639 107
Clients travaux en cours	792 883	622 168
Effets et chèques impayés	205 749	130 761
Sous-total	125 041 424	125 220 925
Provisions sur les clients	(3 443 377)	(4 931 380)
Total	121 598 047	120 289 545

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	4 931 380	2 663 069
Provisions constituées au cours de la période	-	2 268 311
Reprises sur provisions	(1 488 003)	-
Fin de période	3 443 377	4 931 380

A8. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 31 décembre 2023 à 585 130 DT contre 594 852 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Avances au personnel	104 227	112 980
Prêts au personnel (CT)	480 903	481 872
Total	585 130	594 852

A9. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 11 161 139 DT contre 17 066 460 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Produits à recevoir	3 942 035	1 793 061
Débiteurs divers	3 538 271	3 663 969
Charges constatées d'avance	2 938 663	1 992 730
Fournisseurs, avances et acomptes	2 561 469	6 433 409
Etats impôts et taxes	-	6 855 424
Sous-total	12 980 438	20 738 593
Provisions sur les autres actifs courants	(1 819 299)	(3 672 133)
Total	11 161 139	17 066 460

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	3 672 133	1 206 306
Provisions constituées au cours de la période	-	2 465 827
Reprises sur provisions	(1 852 834)	-
Fin de période	1 819 299	3 672 133

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 10 035 549 DT contre 13 822 011 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Banques créditrices	6 991 711	12 199 236
Régie d'avance et accréditifs	1 647 842	1 306 239
Effets à l'encaissement	1 074 289	295 837
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	288 224	-
Caisses	33 483	20 699
Total	10 035 549	13 822 011

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	2023
Solde au 31 décembre 2022	8 357 823
Gain actuariel	(9 110)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	26 993 553
Impôts différés sur les AERG	3 279
Solde au 31 décembre 2023	35 345 545

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et les obligations locatives s'élèvent au 31 décembre 2023 à 79 829 843 DT contre 68 167 532 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2023
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	3 407 526	-	(911 593)	-	2 495 933
Courant	830 282	(830 282)	911 593	-	911 593
Crédit à court terme Amen Bank					
Courant	6 000 000	(26 000 000)	-	20 000 000	-
Obligation locative					
Non-courant	559 211	-	-	1 576 597	2 135 808
Crédit à court terme ATB					
Courant	-	(10 000 000)	-	10 000 000	-
Billets à ordre					
Courant	8 088 318	(60 965 133)	-	58 394 028	5 517 213
Effets escomptés et non échus					
Courant	49 282 195	(49 282 195)	-	68 769 296	68 769 296
Total courant	64 200 795	(147 077 610)	911 593	157 163 324	75 198 102
Total Non-courant	3 966 737	-	(911 593)	1 576 597	4 631 741

P.2. Provisions pour indemnité de départ à la retraite

Les Provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2023 à 377 545 DT contre 336 956 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Début de l'exercice	336 956	353 602
Coût des services rendus	20 625	22 142
Charges financières	29 597	33 320
Gain/perte actuarielle (OCI)	9 110	(52 133)
Remboursement	(18 743)	(19 975)
Fin de l'exercice	377 545	336 956

Résultat attendu au 31 décembre 2024 :

Obligation au 31/12/2023	Coût des services rendus	Charges financières 2024	Remboursements 2024	Obligation au 31/12/2024
377 545	23 584	35 818	(19 602)	417 343

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6 326 055 DT contre 7 403 270 DT au 31 décembre 2022.

P .4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 794 880 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2023
Provisions pour départ à la retraite	135 916
Provisions pour litiges	416 379
Moins-value sur titres	1 389 388
Pertes de change latentes	261 430
Instruments de couverture	268 382
Contrats de location	86 703
Provisions sur les stocks et cautions	536 047
Total des actifs d'impôts différés	3 094 245
Gains de change latents	(1 115 358)
Produits à recevoir	(40 847)
Amortissements différés	(1 143 160)
Total des passifs d'impôts différés	(2 299 365)
Actifs d'impôts différés nets	794 880

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 31 décembre 2023 à 19 900 846 DT et se détaille comme suit :

En DT	2023
Impôt exigible	19 335 933
Impôt différé	564 913
Charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période	19 900 846

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2023
Résultat avant impôt	55 380 543
Taux d'IS applicable à la société	39%
Charge d'impôt théorique	21 598 412
Charge d'impôt exigible	19 335 933
Impôt différé	564 913
Charge d'impôt comptabilisée	19 900 846
Différence	(1 697 566)
Différence expliquée par :	
• Provisions non déductibles	5 422 099
• Produits non imposables	(7 119 665)
Total	(1 697 566)

La variation de l'actif d'impôt courant au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2022	8 484 371
Charge d'impôt exigible de 2023	19 335 933
Paielements d'impôts en 2023	(23 973 182)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2023	3 847 122

Le tableau des mouvements des impôts différés au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Mouvements 2023	Solde au 31 décembre 2022	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2023
Provisions pour départ à la retraite	121 304	11 333	3 279	135 916
Provisions pour litiges	672 552	(256 173)	-	416 379
Moins-value sur titres	1 389 388	-	-	1 389 388
Pertes de change latentes	841 480	(580 050)	-	261 430
Gains de change latents	(1 649 689)	534 331	-	(1 115 358)
Produits à recevoir	(32 055)	(8 792)	-	(40 847)
Instruments de couverture	764 646	(496 264)	-	268 382
Amortissements différés	(1 185 075)	41 915	-	(1 143 160)
Provisions sur stocks et cautions	403 738	132 309	-	536 047
Contrats de location	30 225	56 478	-	86 703
Total	1 356 514	(564 913)	3 279	794 880

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2023 à 150 390 839 DT contre 191 648 864 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs étrangers	123 977 282	184 795 667
Fournisseurs locaux	25 950 673	6 501 965
Fournisseurs, retenues de garantie	307 384	293 670
Fournisseurs, effets à payer	155 500	-
Fournisseurs d'immobilisations	-	57 562
Total	150 390 839	191 648 864

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 11 305 652 DT contre 8 739 428 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer	4 700 693	4 606 496
Etat, impôts et taxes	4 567 404	1 808 168
CNSS	1 349 077	1 643 595
Provisions pour congés payés	502 465	493 895
Assurance groupe	104 549	32 039
Produits constatés d'avances	60 000	60 000
Débours sur cartes grises	17 464	71 003
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Créditeurs divers	-	20 232
Total	11 305 652	8 739 428

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2023 à 745 507 DT contre 2 124 017 DT au 31 décembre 2022 et correspondent à l'instrument de couverture passif.

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2023 à 645 522 654 DT contre 497 211 059 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Ventes de véhicules neufs	606 609 328	464 997 785
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	20 352 025	20 929 675
Ventes véhicules d'occasion	12 806 396	8 062 772
Ventes de travaux atelier	2 930 034	2 873 244
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	2 824 871	320 364
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	-	18 871
Ventes de carburants	-	8 348
Total	645 522 654	497 211 059

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 533 273 622 DT contre 400 374 207 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Achats de véhicules neufs	385 002 480	242 911 077
Droits de Douane	96 557 507	104 429 265
Achats de pièces de rechange	18 449 669	19 794 180
Achats de véhicules utilisés	12 715 048	10 752 828
Fret maritime	6 388 879	6 246 039
Pertes de changes sur achats étrangers	6 275 678	6 852 035
Charge personnel direct	3 147 715	4 377 962
Achats des accessoires	1 971 538	381 485
Frais de transit	1 079 472	665 688
Assurance maritime	737 103	685 928
Travaux extérieurs	310 429	214 869
Achats pour les ateliers	255 118	238 655
Dotations aux provisions sur stocks VN	222 195	721 832
Frais de gardiennage	160 791	959 667
Achats de lubrifiants	-	274 124
Frais de magasinage	-	868 573
Total	533 273 622	400 374 207

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2 527 116 DT contre 1 333 885 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Reprise sur les provisions pour risques et charges	1 077 215	415 406
Locations	728 700	725 916
Profits sur cessions d'immobilisations	255 014	-
Produits non récurrents	219 115	114 645
Ristournes TFP	209 786	70 317
Autres services	37 286	7 601
Total	2 527 116	1 333 885

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2023 à 22 215 495 DT contre 19 337 545 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Charge de personnel	11 935 434	9 801 653
Autres frais sur ventes	5 311 084	4 628 256
Publicité et insertion	3 094 197	2 745 433
Frais de déplacements	1 077 760	958 902
Location diverses	335 783	254 424
Cadeaux, réceptions et restaurations	224 107	197 026
Honoraires	119 881	123 050
Consommables	104 760	616 312
Impôts et taxes	12 489	12 489
Total	22 215 495	19 337 545

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2023 à 33 040 792 DT contre 31 389 238 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Charge de personnel	11 926 573	9 831 122
Dotation aux amortissements	5 804 762	5 702 404
Dotations aux provisions sur créances	-	4 274 437
Honoraires	5 569 915	2 393 744
Frais bancaires	4 820 649	3 414 179
Impôts et taxes	2 681 005	1 828 517
Abonnement	1 905 794	495 579
Entretien et réparation	1 030 679	829 964
Energie	1 016 618	1 080 291
Gardiennage	531 279	592 625
Assurance	446 577	396 002
Frais de formation	181 232	186 234
Vêtements de travail	155 901	139 300
Fournitures de bureaux	147 823	193 040
Dons et subventions	17 490	31 800
Dotations aux provisions sur les actifs au coût amorti	145 331	-
Reprise de provisions sur créances clients	(1 488 002)	-
Reprise de provisions sur les autres actifs courants	(1 852 834)	-
Total	33 040 792	31 389 238

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 8 622 437 DT contre 5 451 496 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Pénalités de retard et amendes douanières	8 454 917	362 553
Autres pertes	167 520	2 100 857
Pertes liées aux contrôles fiscaux	-	2 944 764
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	43 322
Total	8 622 437	5 451 496

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 11 950 171 DT contre 9 073 376 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Dividendes reçus	10 020 793	8 670 524
Gains sur instruments de couverture	1 378 511	-
Intérêts créditeurs	346 043	222 340
Intérêts sur prêts au personnel	135 625	146 002
Produits nets sur placements	69 199	34 510
Total	11 950 171	9 073 376

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 467 052 DT contre 4 818 745 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Agios sur les effets escomptés	5 434 316	2 048 919
Intérêts sur crédit bancaire	1 719 834	1 665 724
Obligations locatives	221 434	52 989
Intérêts sur comptes courants	61 871	77 304
Indemnités de départ à la retraite	29 597	33 320
Pertes sur instruments de couverture	-	777 470
Moins-value sur les instruments financiers	-	163 019
Total	7 467 052	4 818 745

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Achats consommés	529 742 921	394 314 746
Charges de personnel	27 009 722	24 010 737
Autres charges d'exploitation	38 645 466	27 943 736
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 754 237	10 283 267
Total	597 152 346	456 552 486

D. ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 Décembre 2023

Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit

AMEN BANK	33 000 000 EUR
UBCI	12 000 000 EUR
BIAT	17 000 000 EUR
Total	62 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 937 484
OBLIGATION CAUTIONNEES	9 706 431
Total	13 643 915

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 940 562
Total	3 940 562

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	23 474
Total	23 474

Effets remis à l'escompte non échus

Nature	Montant au 31/12/2023
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS	68 769 900
Total	68 769 900

E. NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 mars 2023. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2023 n'a été identifié.

F. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. Les frais de location s'élèvent à 150 000 DT HT par trimestre. En 2023, les frais de location se sont élevés à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 453 121 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2023.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 21 283 055 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 362 142 DT HT net de remises au titre de ventes de matériel et outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 10 020 DT HT au titre d'entretiens et réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 2 977 187 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 4 464 2884 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2023, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 139 605 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 253 335 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 630 000 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 56 700 DT HT au titre de la location d'un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 10 juillet 2023, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- ✓ Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- ✓ Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;

- ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours s'élève au 31/12/2023 à 5 517 213 DT.
- ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- ✓ L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre 2023 à 3 937 484 DT.
- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 9 706 431 DT.
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 33 000 000 Euro.
- ✓ La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.
- ✓ Les soldes des engagements effectifs au 31 décembre 2023 sont détaillés au niveau de la note D.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28 février 2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 830 281 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 358 363 DT en 2023. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2023 à 3 407 526 DT.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

D) En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 07 novembre 2022
- Principal : 16.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de ce crédit, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce crédit a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

II) En 2023, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 24/08/2023
- Principal : 20.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%.

Ce prêt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2023 pour 20 000 000 DT en principal. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 437 949 DT.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

Au cours de 2023, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 58 394 027 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
- Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 5 517 213 DT et les remboursements au cours de 2023 s'élèvent à 60 965 133 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 614 965 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI) :

- La société PGI Holding a facturé à la société Ennakl Automobiles 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 835 464 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe PGI et du Groupe Poulina se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	1 728 946	30 056
CAFE BONDIN	0	14 656
PARENIN	2 737 133	11 153
CAFE BEN YEDDER	317 520	8 092
POULINA GROUP HOLDING	429 824	985
EL MAZRAA	127 125	0
COMAR	110 318	876 109
PGI HOLDING	87 643	0
AMEN SANTE	0	7 197
Total	5 538 510	948 248

- En 2023, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par Ennakl Automobiles en 2023 pour un montant total de 91 321 961 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par Ennakl Automobiles en 2023 pour un montant total de 48 829 835 DT TTC.

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général/ Président du conseil d'administration**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	544 611	231 488	291 232	334 232	381 432

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Nomination d'un nouveau Directeur Général (Mr. Anouar Ben Ammar) et d'un nouveau président du conseil d'administration (Mr. Ibrahim Debbache) suite aux décisions respectives de l'AGO et conseil d'administration du 25 avril 2023.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023. Au titre de l'exercice 2023, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2023, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

**Rapport d'audit sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023
établis conformément au référentiel IFRS**



**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F**



Expert-Partners



Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F
Société d'Expertise Comptable
Immeuble The Screen
Les Berges du Lac II -1053 Tunis
Tél +216 71 96 39 00 Fax +216 71 86 17 89
M.F.: 033432 B



Expert-Partners
Centre Urbain Nord, Immeuble ICC Mezzanine
Bureau M. B04 -1082 Tunis
Tél. +216 71 750 200 Fax. +216 71 767 083
E-mail: s.meziou@gnet.tn
ID : 1510225M

Mesdames, Messieurs les Actionnaires du groupe
ENNAKL AUTOMOBILES
Z.I Ariana – Aéroport

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ENNAKL AUTOMOBILES et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2023, l'état consolidé du résultat net et l'état consolidé des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2023, un total du bilan consolidé de **510 945 642 DT** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **252 559 470 DT** y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à **41 694 813 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ *Les Revenus :*

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état consolidé du résultat net au 31 décembre 2023, pour un montant de **714 912 828 DT** et représente le poste le plus important de l'état consolidé du résultat net.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de **606 166 608 DT**.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

- **Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG ») :**

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à **90 043 543 DT**.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière consolidée du groupe et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A. est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société mère a l'intention de liquider le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration de la société mère du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du Groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du Groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 15 avril 2024

Les co-commissaires aux comptes :

**Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.**



Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF
Membre de PwC Network
Imm. PwC - Rue Lac d'Anney
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 216.71.180.000 / 71.963.900
Fax: 216.71.661.789
MF : 0033432B/A/M/000



Expert-Partners
Expert Partners Sarl
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Membre de l'Ordre de l'O.E.C.T.
Centre Urbain Nord - Tour des Bureaux
Mezzanine - Bureau 04 - 1082 Tunis
Tél. 71 236 344 / 71 154 200 - Fax: 71 767 083
MF: 1510225 M/T/M/000

Salah MEZIOU

Managing Partner

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES IFRS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

		<u>Note</u>	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
<u>Actifs</u>				
Immobilisations incorporelles	A1		1 355 866	1 717 565
Immobilisations corporelles	A1		68 882 612	66 397 151
Immeubles de placement	A2		7 045 201	7 058 445
Droits d'utilisation	A1		2 086 491	909 897
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3		90 043 543	63 049 987
Actifs financiers au coût amorti	A4		1 393 621	2 055 330
Participations non consolidées	A5		-	-
Actifs d'impôt différé	P4		1 974 318	2 635 725
<u>Actifs non courants</u>			<u>172 781 652</u>	<u>143 824 100</u>
Stocks	A6		166 770 120	177 510 324
Créances clients	A7		140 366 008	137 707 019
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4		641 293	407 615
Autres actifs courants	A8		12 232 229	18 355 773
Liquidités et équivalents de liquidités	A9		18 154 340	17 503 836
<u>Actifs courants</u>			<u>338 163 990</u>	<u>351 484 567</u>
<u>Total des actifs</u>			<u>510 945 642</u>	<u>495 308 667</u>

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		180 864 657	136 014 040
Résultat consolidé		41 694 813	37 368 240
Total des capitaux propres consolidés	C1	252 559 470	203 382 280
Part des minoritaires dans les capitaux		2 486	1 893
Part des minoritaires dans le résultat		635	843
Total des intérêts minoritaires	C1	3 121	2 736
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	3 047 966	3 407 526
Obligations locatives	P1	2 392 108	1 045 724
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	382 512	333 965
Provisions pour risques et charges	P3	6 718 925	7 580 492
Autres passifs non courants		331 657	773 864
Passifs non courants		12 873 168	13 141 571
Dettes fournisseurs	P5	152 625 266	191 615 266
Passif d'impôt courant	P4	3 917 643	9 445 892
Autres passifs courants	P6	12 417 584	11 125 149
Emprunts et dettes financières	P1	75 566 123	64 215 004
Provisions pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	19 602	18 478
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	963 665	2 362 291
Passifs courants		245 509 883	278 782 0780
Total passifs		258 383 051	291 923 651
Total des capitaux propres et passifs		510 945 642	495 308 667

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2023</i>	<i>31 décembre 2022</i>
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	714 912 828	568 542 801
Coûts des ventes	R-2	(578 664 846)	(447 599 097)
Marge brute		136 247 982	120 943 704
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(24 856 248)	(21 438 094)
Charges administratives	R-4	(40 832 915)	(38 828 096)
Autres produits	R-5	2 739 814	2 783 163
Autres charges	R-6	(8 720 292)	(5 437 542)
Résultat opérationnel		64 578 341	58 023 135
Produits financiers	R-7	7 060 874	4 169 236
Charges financières	R-8	(7 572 045)	(4 967 279)
Résultat financier net		(511 171)	(798 043)
Résultat avant impôt		64 067 170	57 225 092
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(22 371 722)	(19 856 009)
Résultat après impôt des activités poursuivies		41 695 448	37 369 083
Résultat net de l'exercice		41 695 448	37 369 083
Résultat consolidé de la période		41 694 813	37 368 240
Part des minoritaires dans le résultat de la période		635	843
<i>Résultat consolidé de base par action</i>		<i>1,390</i>	<i>1,246</i>
<i>Résultat consolidé dilué par action</i>		<i>1,390</i>	<i>1,246</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	26 993 557	7 349 205
Ecart actuariel (OCI)	P-2	(15 478)	54 983
Impôts sur les AERG	P-4	4 298	(1 561 325)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		26 982 377	5 842 863
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		26 982 377	5 842 861
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		0	2
Résultat global de la période		68 677 825	43 211 946
Résultat global de la période consolidé		68 677 190	43 211 101
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		635	845
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>2,289</i>	<i>1,440</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>2,289</i>	<i>1,440</i>

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	2023	2022
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	64 067 170	57 225 092
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements et provisions	4 043 345	11 000 540
Indemnité de départ à la retraite	34 193	38 159
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	(1 398 626)	814 348
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	-	163 019
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(925 334)	(989 079)
Charge d'impôt	(22 371 722)	(19 856 009)
Variation de l'impôt différé	665 705	(1 885 176)
Variation de l'impôt courant	(5 528 249)	9 116 002
Variation autres passifs non courants	(442 207)	773 865
<u>Variation du BFR :</u>		
Variation des stocks	10 709 131	(82 419 441)
Variation des créances clients	(1 143 326)	(60 754 766)
Variation des autres actifs courants	7 878 607	(12 537 668)
Variation des dettes fournisseurs	(38 932 438)	79 876 540
Variation des autres passifs courants	1 292 435	3 539 809
Variation de l'obligation locative	(282 036)	92 837
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	17 666 648	(15 801 927)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations	(10 165 966)	(9 192 375)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	1 269 173	1 779 499
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	662 689
Encaissements provenant des subventions	-	50 000
Encaissements provenant des actifs financiers	389 340	7 232 034
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	(8 507 453)	531 847
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements suite à la distribution de dividendes	(19 500 250)	(19 500 250)
Encaissements sur emprunt et billets à ordre	89 498 094	33 976 585
Décassements sur emprunt et billets à ordre	(97 993 398)	(26 351 343)
Encaissements/décassements sur crédit de gestion à court terme	19 486 863	24 689 167
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	(8 508 691)	12 814 160
Variations de la trésorerie	650 504	(2 455 919)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	17 503 836	19 959 755
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	18 154 340	17 503 836

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2021		30 000 000	114 941 314	334 394	2 576 518	31 834 107	2 159	179 688 492
Affectation résultat de l'exercice 2021		-	31 834 107	-	-	(31 834 107)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	5 842 861	-	2	5 842 863
Variation de l'écart de conversion		-	334 394	(334 394)	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Autres variations		-	49 998	-	-	-	2	50 000
Impact de la déconsolidation de la filiale AF CAR		-	(65 152)	-	-	-	(20)	(65 172)
Résultat de la période		-	-	-	-	37 368 240	843	37 369 083
31/12/2022		30 000 000	127 594 661	-	8 419 379	37 368 240	2 736	203 385 016
Affectation résultat de l'exercice 2022		-	37 368 240	-	-	(37 368 240)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	26 982 377	-	-	26 982 377
Variation de l'écart de conversion		-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	41 694 813	635	41 695 4498
31/12/2023		30 000 000	145 462 901	-	35 401 756	41 694 813	3 121	252 562 591

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de la concession automobile, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2022, le conseil d'administration de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques pour la dissolution et la liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR a été exclue du périmètre de consolidation du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** » à partir du 31/12/2022 (Déconsolidation).

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » et de ses filiales

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange en détail, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La filiale **CAR GROS** est spécialisée dans la commercialisation de pièces de rechange en gros.

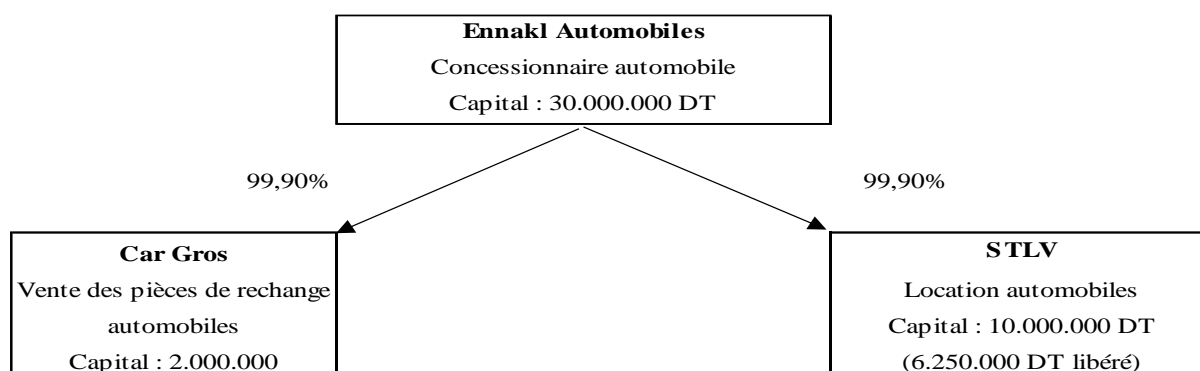
La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA, et CUPRA. Il est le deuxième importateur et distributeur de Renault Trucks sur le territoire Tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA, Renault TRUCKS et CUPRA, des pièces de rechange desdites marques, le service après-vente et la location de véhicules.



1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 31/12/2022 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennaki Automobiles (Mère)	100,000 %	100,000 %	Intégration globale
CAR Gros	99,995 %	99,995 %	Intégration globale
S.T.L.V.	99,988 %	99,988 %	Intégration globale

1.3. Faits marquants de l'exercice

- Au terme de l'année 2023 le chiffre d'affaires consolidé a connu une progression de 25,745% par rapport à l'année 2022 passant de 568 542 801 Dinars à 714 912 828 Dinars.
- Les investissements réalisés par le Groupe durant l'exercice 2023, se sont élevés à 10 108 403 DT contre 9 035 178 DT à la même période de l'année 2022.
- Lancement des nouveaux modèles Virtus & T-cross pour la marque Volkswagen, la Leon Cupra et l'SUV Kushaq pour la marque Skoda.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel international ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

L'application des amendements suivants, obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2023, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- IFRS 17 et amendements : Contrats d'assurance ;
- Amendement à IAS 1 Informations à fournir sur les méthodes comptables, qui clarifie les informations à communiquer sur les méthodes comptables « significatives », à savoir celles susceptibles d'influencer sur les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers ;
- Amendement à IAS 8 Définition d'une estimation comptable, qui clarifie la définition d'un changement d'estimation comptable, afin de faciliter la distinction avec un changement de méthode comptable qui ne bénéficie pas du même traitement comptable ;
- Amendements à IAS 12 Impôt différé lié aux actifs et passifs résultant d'une même transaction, qui requièrent la comptabilisation d'impôts différés sur les transactions qui, lors de leur comptabilisation initiale, donnent lieu à des montants identiques de différences temporelles imposables et déductibles (contrats de location et obligations de démantèlement).

Le groupe n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Amendement IAS 1, Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;
- Amendement IFRS 16, Passif de location dans le cadre d'une cession-bail ;
- Amendement IAS 7, Entente de financement de fournisseurs.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillages	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel de transport destiné à la location	20% et 13%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où

b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

Le Groupe peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. Le groupe applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

La provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

Hypothèses :

- a) Pas de provision pour articles créés en 2021 et postérieur ;
- b) Pour le reste des articles application de la méthode suivante :

Taux rotation 2020	Taux rotation 2021	Taux rotation 2022	Taux rotation 2023	Taux de Provision à appliquer
			>=20%	0%
	>=20%	>= 20%	<20%	25%
	<20%	>= 20%	<20%	50%
	>= 20%	<20%	<20%	50%
>= 20%	<20%	<20%	<20%	75%
<20%	<20%	<20%	<20%	100%

Avec :

Taux de rotation « TR » = Ventes de la période / (Stock final + Stock initial) / 2.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariels ».

A partir de 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à la décision IFRIC IC 04/2021. Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4%.

La filiale CAR Gros est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 15% et à la contribution sociale de solidarité de 3%.

La filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% et à la contribution sociale de solidarité de 4%.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *N'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou*
- b. *Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. *Sur la même entité imposable, Ou*
 - ii. *Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.*

2.14. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

En 2022, le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques pour la dissolution et la liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR a été exclue du périmètre de consolidation du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » à partir du 31/12/2022 (Déconsolidation), sachant que la participation dans AFCAR et ses engagements sont totalement provisionnés en totalité.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.

- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	90 043 444	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	963 665

31/12/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	63 049 888	-	-
Autres	-	-	99
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 362 291

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :

- Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
- Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe est la vente des voitures et les services connexes. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

En 2023, suite à la décision de liquidation de la Filiale AF CAR et son exclusion du périmètre de consolidation, la totalité des revenus du groupe sont réalisés en Tunisie (**Voir Note 1.1**).

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché - Taux de change	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients	140 366 008	137 707 019
Autres actifs courants*	4 834 016	6 651 333
Liquidités et équivalents de liquidités	18 154 340	17 503 836
Prêts au personnel	1 882 591	1 934 949
Dépôts et cautionnements	32 999	492 028
Avances au personnel	119 324	142 608
Total des actifs financiers au coût amorti	165 389 278	164 431 773
Actifs financiers à la JV par les AERG	90 043 543	63 049 987
Total des actifs financiers à la JV	90 043 543	63 049 987

* Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts	78 614 089	67 622 292
Créditeurs et autres créditeurs divers**	164 959 165	201 673 766
Total des passifs financiers au coût amorti	243 573 254	269 296 058
Passifs financiers à la JV par le résultat net	963 665	2 362 291
Total des passifs financiers à la JV	963 665	2 362 291

** Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM+2%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2023, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 34 987 DT.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ **Créances clients :**

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31-déc-23	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	140 366 008	-	4 905 292	145 271 300
Total	140 366 008	-	4 905 292	145 271 300

➤ **Avoirs en banques et dépôts bancaires :**

Notation*	Signification de la note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Baa1	Qualité moyenne inférieure	50 194	284 133
Ba1	Spéculatif	-	-
Ba2	Spéculatif	-	-
B2	Très spéculatif	-	-
B3	Très spéculatif	785 013	322 902
Caa1	Risque élevé	509 796	4 148 516
Caa2	Ultra spéculatif	6 187 406	8 369 703
Non notées	-	2 614 638	1 566 148
Total		10 147 047	14 691 402

* Selon les dernières données de notation disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

31 décembre 2023	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts *	299 123	1 336 907	3 391 297	-
Billets à ordre	5 517 213	-	-	-
Effets escomptes et non échus	68 769 296	-	-	-
Total	74 586 632	1 336 907	3 391 297	-

* Echéances y compris les intérêts.

Au 31 décembre 2023, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 34 987 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts	78 614 089	67 622 292
Créditeurs et autres créditeurs divers	164 959 165	201 673 766
Liquidités et équivalents de liquidités	(18 154 340)	(17 503 836)
Dettes nettes	225 418 914	251 792 222
Total capitaux propres	252 562 591	203 385 016
Total capital	477 981 505	455 177 238
Gearing ratio	47%	55%

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'utilisation de constructions :

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions	En cours Corporelles	Total
VALEURS BRUTES															
01/01/2023	63 025	20 000	4 966 496	9 648 736	45 803 763	2 649 354	406 897	14 027 222	1 906 931	8 256 647	69 805	24 261 070	1 621 921	967 332	114 669 199
Acquisitions	-	-	386 795	-	-	317 534	-	6 266 578	483 106	505 808	-	674 506	1 628 420	1 474 077	11 736 824
Cessions	-	-	-	-	-	-	(55 695)	(1 738 094)	-	-	-	-	-	-	-1 793 789
Reclassifications	-	-	-	-	-	-	-	224 688	-	-	-	651 290	-	(875 978)	-
31/12/2023	63 025	20 000	5 353 291	9 648 736	45 803 763	2 966 888	351 202	18 780 394	2 390 037	8 762 455	69 805	25 586 866	3 250 341	1 565 431	124 612 234

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES															
01/01/2023	(63 025)	(20 000)	(3 248 931)	-	(13 939 776)	(1 939 177)	(343 817)	(4 173 767)	(1 251 569)	(5 801 434)	(69 805)	(14 081 261)	(712 024)	-	(45 644 586)
Dotations de l'exercice	-	-	(746 279)	-	(2 030 606)	(371 948)	(63 080)	(2 128 601)	(148 772)	(502 569)	-	(1 651 884)	(451 826)	-	(8 095 565)
Reprises sur cessions	-	-	-	-	-	-	55 695	1 394 256	-	-	-	-	-	-	1 449 951
Autres mouvements	-	-	(2 215)	-	-	-	-	-	-	5 150	-	-	-	-	2 935
31/12/2023	(63 025)	(20 000)	(3 997 425)	0	(15 970 382)	(2 311 125)	(351 202)	(4 908 112)	(1 400 341)	(6 298 853)	(69 805)	(15 733 145)	(1 163 850)	-	(52 287 265)
VALEURS NETTES COMPTABLES															
31/12/2022	-	-	1 717 565	9 648 736	31 863 987	710 177	63 080	9 853 455	655 362	2 455 213	-	10 179 809	909 897	967 332	69 024 613
31/12/2023	-	-	1 355 866	9 648 736	29 833 381	655 763	-	13 872 282	989 696	2 463 602	-	9 853 721	2 086 491	1 565 431	72 324 969

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 045 201 DT contre 7 058 445 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(147 285)	(134 041)
Immeubles de placement nets	7 045 201	7 058 445

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2023 à 90 043 543 DT contre 63 049 987 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Amen Bank	80 442 528	55 049 125
ATL	9 600 916	8 000 763
Autres	99	99
Total	90 043 543	63 049 987

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti (LT) s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 393 621 DT contre 2 055 330 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel (LT)	1 360 622	1 563 302
Dépôts et cautionnements	398 815	712 513
Total	1 759 437	2 275 815
Provisions sur dépôts et cautionnements	(365 816)	(220 485)
Total	1 393 621	2 055 330

Les mouvements de la provision sur les actifs financiers au coût amorti se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	220 485	642 511
Provisions constituées au cours de la période	170 582	220 485
Reprises sur provisions	(25 251)	(642 511)
Fin de période	365 816	220 485

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 31 décembre 2023 à 641 293 DT contre 407 615 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Avances au personnel	119 324	142 608
Prêts au personnel (CT)	521 969	371 647
Sous-total	641 293	514 255
Provisions sur les prêts au personnel	-	(106 640)
Total	641 293	407 615

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 31/12/2023	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	521 969	1 360 622	1 882 591
Avances au personnel	119 324	-	119 324
Dépôt et cautionnements	-	398 815	398 815
Sous total	641 293	1 759 437	2 400 730
Provisions	-	(365 816)	(365 816)
Total	641 293	1 393 621	2 034 914

Au 31/12/2022	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	371 647	1 563 302	1 934 949
Avances au personnel	142 608	-	142 608
Dépôt et cautionnements	-	712 513	712 513
Sous total	514 255	2 275 815	2 790 070
Provisions	(106 640)	(220 485)	(327 125)
Total	407 615	2 055 330	2 462 945

A5. Participations non consolidées

Les participations non consolidées représentent les titres de participation détenus par le groupe dans la société AF CAR s'élevant à 4 288 238 DT totalement provisionnés qui a été exclue du périmètre de consolidation et déconsolidée à partir de 2022 (**Voir Note 1.1**).

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2023 à 166 770 120 DT contre 177 510 324 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Volkswagen	14 517 310	9 450 431
Volkswagen Utilitaires	875 325	12 485 451
Audi	15 304 887	30 570 319
Porsche	7 202 349	-
SEAT	28 556 401	22 865 545
SKODA	4 552 583	14 027 870
Renault Trucks	18 269 307	14 598 653
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	49 376 882	49 214 671
Stock de pièces de rechange	22 537 580	21 101 668
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	1 872 597	2 713 694
Stock VO	6 436 930	3 191 008
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	20 183	12 155
Sous-total	169 736 615	180 445 746
Provisions pour dépréciation stocks	(2 966 495)	(2 935 422)
Total	166 770 120	177 510 324

Les mouvements de la provision sur les stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	2 935 422	3 334 809
Provisions constituées au cours de la période	222 195	686 692
Reprises sur provisions	(191 122)	(1 086 079)
Fin de période	2 966 495	2 935 422

A.7. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 31 décembre 2023 à 140 366 008 DT contre 137 707 019 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Effets escomptés non échus	68 769 296	49 282 195
Effets à recevoir	41 831 354	58 445 276
Clients comptes courants	32 625 444	34 642 012
Clients travaux en cours	792 883	622 168
Clients douteux	958 302	979 831
Effets et chèques impayés	294 021	156 492
Sous-total	145 271 300	144 127 974
Provisions sur les clients	(4 905 292)	(6 420 955)
Total	140 366 008	137 707 019

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	6 420 955	4 391 706
Provision constituée au cours de la période	-	2 335 402
Reprise sur provision	(1 515 663)	(306 153)
Fin de période	4 905 292	6 420 955

A8. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 12 232 229 DT contre 18 355 773 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs, avances et acomptes	4 203 632	9 554 934
Reports d'impôts et taxes	1 615 506	8 424 484
Produits à recevoir	5 144 869	1 907 270
Débiteurs divers	11 614	12 615
Charges constatées d'avance	3 194 581	2 149 506
Sous-total	14 170 202	22 048 809
Provisions sur les autres actifs courants	(1 937 973)	(3 693 036)
Total	12 232 229	18 355 773

Les mouvements des provisions sur les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Début de période	3 693 036	1 236 051
Provisions constituées au cours de la période	-	3 269 841
Reprises sur provisions	(1 755 063)	(812 856)
Fin de période	1 937 973	3 693 036

A.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 18 154 340 DT contre 17 503 836 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Banques créditrices	10 147 047	14 691 402
Effets à l'encaissement	4 993 731	1 475 352
Caisses	49 580	30 843
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	288 224	-
Régie d'avance et accréditifs	2 675 758	1 306 239
Total	18 154 340	17 503 836

C –Capitaux propres :**C.1 Autres éléments du résultat global**

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2021	2 576 518
Gains actuariels	54 983
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	7 349 205
Impôts différés sur les AERG *	(1 561 325)
Solde au 31 décembre 2022	8 419 381
Gains actuariels	(15 478)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	26 993 557
Impôts différés sur les AERG *	4 298
Solde au 31 décembre 2023	35 401 758

*y compris l'impact des changements des taux d'impôts sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS :**P.1 Emprunts et obligations locatives**

- Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2023 à 78 614 089 DT contre 67 622 530 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

31/12/2023	Courant	Non-courant	Total
Emprunts Amen Bank	1 279 614	3 047 966	4 327 580
Billets à ordre	5 517 213	-	5 517 213
Effets escomptés et non échus	68 769 296	-	68 769 296
Total	75 566 123	3 047 966	78 614 089

31/12/2022	Courant	Non-courant	Total
Emprunts Amen Bank	6 844 253	3 407 526	10 251 779
Billets à ordre	8 088 318	-	8 088 318
Effets escomptés et non échus	49 282 195	-	49 282 195
Autres	238	-	238
Total	64 215 004	3 407 526	67 622 530

- Les obligations découlant des contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 2 392 108 DT au 31 décembre 2023 contre 1 045 724 DT au 31 décembre 2022.

Le tableau de variation des emprunts et des obligations locatives se présente comme suit :

	31/12/2022	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2023
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	3 407 526	-	(1 463 627)	1 104 067	3 047 966
Courant	844 253	(1 028 266)	1 463 627	-	1 279 614
Crédit à Court Terme Amen Bank					
Courant	6 000 000	(26 000 000)	-	20 000 000	-
Crédit à Court Terme ATB					
Courant	-	(10 000 000)	-	10 000 000	-
Billets à ordre					
Courant	8 088 318	(60 965 132)	-	58 394 027	5 517 213
Obligations locatives					
Non-courant	1 045 724	-	-	1 346 384	2 392 108
Effets escomptés et non échus					
Courant	49 282 195	(49 282 195)	-	68 769 296	68 769 296
Total courant	64 214 766	(147 275 593)	1 463 627	157 163 323	75 566 123
Total Non-courant	4 453 250	-	(1 463 627)	2 450 451	5 440 074

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	3 407 525	4 237 807
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	3 mois, 18 jours	16 000 000	TMM +2%	-	6 000 000
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	215 800	TMM +2,75%	-	13 972
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	1 104 067	8,50%	920 055	-
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	8 088 318	TMM +1,5%	5 517 213	8 088 318
Crédits Leasing Tunisie Leasing et Factoring (STLV)	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	-	-
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	24 593 028	TMM +1% - TMM +1,5%	68 769 296	49 282 195
Total				78 614 089	67 622 292

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2023 à 402 114 DT contre 352 443 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Début de l'exercice	352 443	369 268
Coût des services rendus	21 781	23 707
Charge financière	31 155	34 427
Gain/perte actuarielle (AERG)	15 478	(54 984)
Remboursements	(18 743)	(19 975)
Fin de l'exercice	402 114	352 443

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 6 718 925 DT contre 7 580 492 DT au 31 décembre 2022.

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 974 318 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	STLV	Total
Provisions pour départ à la retraite	135 916	3 931	-	139 847
Provisions pour litiges	416 379	-	-	416 379
Provisions sur les titres	1 389 388	68 612	-	1 458 000
Pertes de change latentes	261 430	37 594	-	299 024
Instruments de couverture	268 382	34 905	-	303 287
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	455 296	-	-	455 296
Marge sur stocks finaux ICO	230 275	-	-	230 275
Contrats de location	86 703	-	23 319	110 022
Provisions sur les stocks et cautions	536 047	325 506	-	861 553
Total des actifs d'impôts différés	3 779 816	470 548	23 319	4 273 683
Gains de change latents	(1 115 358)	-	-	(1 115 358)
Produits à recevoir	(40 847)	-	-	(40 847)
Amortissements	(1 143 160)	-	-	(1 143 160)
Total des passifs d'impôts différés	(2 299 365)	-	-	(2 299 365)
Solde net	1 480 451	470 548	23 319	1 974 318

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2023	Solde au 31 décembre 2022	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2023
Provision pour départ à la retraite	123 782	11 767	4 298	139 847
Provision pour litiges	672 552	(256 173)	-	416 379
Pertes de change latentes	966 490	(667 466)	-	299 024
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	462 441	(7 145)	-	455 296
Provisions sur les titres	1 458 000	-	-	1 458 000
Marge sur stocks finaux ICO	238 368	(8 093)	-	230 275
Gains de change latents	(1 649 692)	534 334	-	(1 115 358)
Produits à recevoir	(32 052)	(8 795)	-	(40 847)
Instruments de couverture	802 770	(499 483)	-	303 287
Amortissements	(1 185 076)	41 916	-	(1 143 160)
Provisions sur les stocks et cautions	729 244	132 309	-	861 553
Contrats de location	48 898	61 124	-	110 022
Total	2 635 725	(665 705)	4 298	1 974 318

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2023
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	64 067 170
Taux d'impôt	39%
Impôt sur les sociétés (théorique)	24 986 196
Effet de :	
Provisions et charges non déductibles	5 022 530
Produits non imposables	(7 637 004)
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	22 371 722

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Désignation	Montants
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2022	9 445 892
Charge d'impôt exigible de 2023	21 706 017
Paiement d'impôts en 2023	(27 234 266)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2023	3 917 643

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2023 à 152 625 266 DT contre 191 615 266 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs étrangers	134 589 790	180 645 337
Fournisseurs locaux	15 664 313	9 344 031
Fournisseurs, factures non parvenues	1 908 279	1 274 666
Fournisseurs d'immobilisations	-	57 562
Fournisseurs, retenues de garantie	307 384	293 670
Fournisseurs, effets à payer	155 500	-
Total	152 625 266	191 615 266

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 12 417 584 DT contre 11 125 149 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer	5 089 609	5 178 691
CNSS	1 557 405	1 781 777
Provisions pour congés payés	589 531	582 275
Etat, impôts et taxes à payer	4 942 190	2 328 102
Créditeurs divers	13 671	32 099
Assurance groupe	120 029	51 637
Produits constatés d'avance	83 685	101 870
Débours sur droits de douane et cartes grises	17 464	99 919
Avances reçues des clients	-	964 779
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	12 417 584	11 125 149

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2023 à 963 665 DT contre 2 362 291 DT au 31 décembre 2022 et correspondent à l'instrument de couverture passif.

C – L'ETAT DE RESULTAT :**R.1. Produits issus des contrats avec les clients**

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2023 à 714 912 828 DT contre 568 542 801 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Ventes de véhicules neufs	606 166 608	464 138 884
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	84 487 774	88 849 888
Ventes de travaux atelier	2 676 301	2 503 557
Ventes de véhicules utilisés	12 806 396	8 062 772
Locations de véhicules	5 900 742	4 650 204
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	2 849 294	310 409
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	18 184	18 739
Ventes de carburants	7 529	8 348
Total	714 912 828	568 542 801

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 578 664 846 DT contre 447 599 097 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Achats de véhicules neufs	388 157 531	246 962 873
Droits de Douanes	96 563 332	107 195 813
Achats de pièces de rechanges	68 032 251	66 795 129
Fret maritime	6 555 792	7 501 884
Charges de personnel	3 108 041	4 377 962
Frais de magasinage	-	869 616
Frais de gardiennage	160 791	1 145 420
Achats des accessoires	977 874	403 088
Dotations aux provisions sur stocks VN	222 195	686 692
Reprises de provisions sur stocks VN	(191 122)	(936 222)
Assurance maritime	737 578	698 205
Travaux extérieurs	295 686	214 869
Frais de transit	1 082 758	687 577
Achats de véhicules utilisés	12 715 048	10 752 828
Achats pour les ateliers	247 091	243 363
Total	578 664 846	447 599 097

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2023 à 24 856 248 DT contre 21 438 094 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Autres frais sur ventes	4 294 743	3 445 490
Frais de déplacements	1 164 071	1 046 557
Charge de personnel	13 834 397	11 380 398
Publicité et insertions	4 275 379	3 926 333
Consommables	345 302	757 296
Location diverses	141 185	99 114
Cadeaux, réceptions et restaurations	259 630	231 743
Honoraires	121 299	124 350
Impôts et taxes	12 489	12 489
Redevances et royalties	407 753	414 324
Total	24 856 248	21 438 094

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2023 à 40 832 915 DT contre 38 828 096 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Charges de personnel	15 221 564	12 630 370
Dotations aux amortissements	8 108 809	7 550 043
Impôts et taxes	3 090 486	2 162 553
Honoraires	4 879 869	2 119 108
Energie	941 727	977 666
Frais bancaires	5 340 906	3 883 958
Entretiens et réparations	1 485 370	1 280 658
Assurances	1 230 949	1 022 174
Gardiennage	543 433	605 527
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	2 144 738	5 198 288
Reprises de provisions sur créances et autres actifs	(5 376 772)	(306 872)
Abonnements	2 005 005	660 502
Fournitures de bureaux	188 432	259 020
Frais de formation	204 096	186 234
Vêtements de travail	199 894	160 207
Dons et subventions	28 390	38 950
Frais de télécommunications	292 498	326 236
Autres frais administratifs	303 521	73 474
Total	40 832 915	38 828 096

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 31 décembre 2023 à 2 739 814 DT contre 2 783 163 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 535 555)	(5 610 979)
Reprises de provisions pour risques et charges	3 397 121	6 802 368
Produits non récurrents	382 298	183 378
Profits sur cessions d'immobilisations	1 027 896	1 065 173
Location	72 000	72 000
Ristournes TFP	209 786	70 233
Remboursements d'assurance	112 310	105 533
Autres services	73 958	95 457
Total	2 739 814	2 783 163

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 8 720 292 DT contre 5 437 542 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Pertes sur cessions d'immobilisations	102 562	76 094
Pénalités de retard et amendes douanières	8 501 882	372 611
Autres pertes	106 913	4 987 980
Pertes sur créances irrécouvrables	8 935	857
Total	8 720 292	5 437 542

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 060 874 DT contre 4 169 236 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Dividendes reçus	5 021 043	3 670 774
Gains sur instruments de couverture	1 398 626	-
Intérêts créditeurs	404 744	284 547
Intérêts sur prêts au personnel	157 922	169 088
Produits nets sur placements	78 539	44 827
Total	7 060 874	4 169 236

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2023 à 7 572 045 DT contre 4 967 279 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Intérêts sur comptes courants	312 587	231 717
Intérêts sur escomptes d'effets	5 434 316	2 048 919
Intérêts sur emprunts	1 793 987	1 674 849
Moins-values sur les instruments financiers	-	163 019
Pertes sur instruments de couverture	-	814 348
Charges financières - IDR	31 155	34 427
Total	7 572 045	4 967 279

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022
Achats consommés	578 423 346	444 552 718
Salaires, traitements et avantages du personnel	32 363 896	28 548 937
Autres charges d'exploitation	29 275 068	23 590 745
Reprises/Dotations aux amortissements et aux provisions	4 907 848	12 191 929
Impôts, taxes et versements assimilés	3 102 975	2 175 042
Honoraires	5 001 168	2 243 458
Total	653 074 301	513 302 829

D – ENGAGEMENTS HORS BILAN DU GROUPE AU 31/12/2023 :

Les engagements hors bilan du groupe arrêtés au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	33 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	17 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
Car Gros	ATB	500 000 EURO
Total		67 200 399 EUR

Engagements en Dinars par banque :**AMEN BANK :**

Société	Nature	Montant au 31/12/2023
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 937 484
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 706 431
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	260 111
Total		13 904 026

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 940 562
Total	3 940 562

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	23 474
Total	23 474

E – NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 mars 2024. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2023 n'a été identifié.

F – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

❖ Société Ennakl Automobiles :**Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :**

Le 10 juillet 2023, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- ✓ Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- ✓ Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours s'élève au 31/12/2023 à 5 517 213 DT.
- ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- ✓ L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31/12/2023 à 3 937 484 DT.
- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31/12/2023 à 9 706 431 DT.
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31/12/2023 à 33 000 000 Euro.
- ✓ La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.
- ✓ Les soldes des engagements effectifs au 31 décembre 2023 sont détaillés au niveau de la **Note D.**

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

En 2020, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 28/02/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 830 281 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 358 363 DT en 2023. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2023 à 3 407 526 DT.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

I) En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 07/11/2022
- Principal : 16.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de ce crédit, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce crédit a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

II) En 2023, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 24/08/2023
- Principal : 20.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%.

Ce prêt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2023 pour 20 000 000 DT en principal. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 437 949 DT.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

Au cours de 2023, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 58 394 027 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
- Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 5 517 213 DT et les remboursements au cours de 2023 s'élèvent à 60 965 133 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent au 31/12/2023 à 614 965 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI) :

- La société PGI Holding a facturé à la société Ennakl Automobiles 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 835 464 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe Poulina se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	1 728 946	30 056
CAFE BONDIN	-	14 656
PARENIN	2 737 133	11 153
CAFE BEN YEDDER	317 520	8 092
POULINA GROUP HOLDING	429 824	985
EL MAZRAA	127 125	-
COMAR	110 318	876 109
PGI HOLDING	87 643	-
AMEN SANTE	-	7 197
Total	5 538 510	948 248

- En 2023, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société mère en 2023 pour un montant total de 91 321 961 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société mère en 2023 pour un montant total de 48 829 835 DT TTC.

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général/ Président du conseil d'administration**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	544 611	231 488	291 232	334 232	381 432

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Nomination d'un nouveau Directeur Général (Mr. Anouar Ben Ammar) et d'un nouveau président du conseil d'administration (Mr. Ibrahim Debbache) à la suite des décisions respectives de l'AGO et conseil d'administration du 25 avril 2023.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Avril 2023. Au titre de l'exercice 2023, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2023, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

❖ Société Gar Gros :

- ✓ La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31/12/2023 des frais d'assurance relatifs à :
- Un contrat d'assurances multirisques pour un montant de 26 963 DT ;
 - Un contrat d'assurances flotte pour un montant de 14 827 DT ;
 - Un contrat d'assurances groupe pour un montant de 148 448 DT.

❖ Société STLV :**Tunisie Leasing et factoring**

En 2023, la société a STLV a facturé à la société Tunisie Leasing et factoring un montant de 14 120 DT HT à titre de location de véhicules.

Le solde client de la société Tunisie Leasing et factoring correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 4 200 DT au 31/12/2023 contre un solde de 1 400 DT au 31/12/2022.

Assurances Comar

En 2023, la société STLV a encouru des frais d'assurance auprès de la compagnie Assurances COMAR relatifs à :

- Un contrat d'assurance groupe pour un montant de 52 581 DT ;
- Un contrat d'Assurance flotte pour un montant de 738 891 DT ;
- Un contrat d'assurance multirisque professionnel pour un montant de 3 690 DT.

Le solde fournisseur Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 11 882 DT au 31/12/2023 contre un solde de 635 DT au 31/12/2022.

En 2023, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 959 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2023 et au 31/12/2022.

Amen Bank

Le 25/09/2019, la STLV a signé avec l'Amen Bank un contrat de crédit à moyen terme pour un montant en principal d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000 DT) destiné à financer l'acquisition de Soixante-deux véhicules et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est de TMM + 2,75%. Le 11/02/2020, une seule tranche d'un montant de 215 800 DT a été débloqué au profit de la société STLV S.A.

Au 31/12/2023, le reliquat en principal de cette tranche a été totalement remboursé pour un montant de 13 972 DT. Les charges financières correspondantes supportées en 2023 ont totalisé 120 DT.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un nouveau contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000) et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une seule tranche d'un montant de 1 104 067 DT a été débloqué au profit de la société STLV. Au 31/12/2023, un montant de 184 011 DT est remboursé et un montant en principal non échu s'élève à 920 056 DT. Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 57 133 DT au 31/12/2023 dont un montant de 10 210 DT d'intérêts courus et non échus.

En 2023, la société a STLV a facturé à l'Amen Bank un montant de 2 641 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2023 contre de 2 430 DT au 31/12/2022.

PARENIN :

En 2023, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 77 232 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 59 431 DT au 31/12/2023 contre un solde de 1 050 DT au 31/12/2022.

Rémunérations servies aux dirigeants :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBACHE		AHMED AZIZ HAJ ROMDHANE	
	Président directeur général (**)		Directeur Général Adjoint	
	Charge au 31/12/2023	Passif au 31/12/2023	Charge au 31/12/2023	Passif au 31/12/2023
Salaire brut (*)	308 000	-	247 978	-

(*) Y compris les avantages en nature ;

(**) Président directeur général jusqu'au 22/09/2023.